Image not found or type unknown

Litige respect classement concours administratif

Par **ainhoa**, le **02/08/2016** à **15:34**

Bonjour,
agent du ministère d l intérieur je m inscris au concours interne commun de SA, organisé par l'éducation nationale en collaboration avec le ministère de l’intérieur et les affaires sociales, je passe les épreuves et termine 2ème sur la liste des admissibles.

Lors de mon inscription j'effectue les choix de préférence d'affectation suivants :
1 - MININT
2 - AFF SOC
3 - EN

Lors de la commission d'attribution de poste, seuls les représentants du MININT sont présents et seuls les postes du MINIT me sont proposés.

Mes interrogations sont les suivantes :
- L'administration peut-elle m’écarter de postuler en qualité de second sur les postes de l EN et des AFF SOC et les proposer à des lauréats moins bien classés ?
- Ces choix sont ils restrictifs ou des vœux de préférence ?
- J'ai le sentiment d'avoir subit une parodie de concours, le non respect du classement des lauréats est il contestable au TA ?
j'ai d'ores et déjà fait une demande de recours hiérarchique et de recours gracieux.

Merci par avance de vos conseils

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés